

A N N E X E 4

PROMOTIONS au CHOIX de GRADE ADJOINTS d'ADMINISTRATION 2021

Décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié

Personnels concernés	Grade ou échelon d'avancement	Nombre de Promotions possibles	Conditions à remplir
adjoint d'administration principal de l'aviation civile de 2 ^{ème} classe C2	adjoint d'administration principal de l'aviation civile de 1 ^{ère} classe C3	28 (selon taux applicable en 2020 de 11,5%, taux également demandé pour 2021)	Au 31/12/21 : Etre adjoint d'administration principal de l'aviation civile de 2 ^{ème} classe ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4 ^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade
adjoint d'administration de l'aviation civile C1	adjoint d'administration principal de l'aviation civile de 2 ^{ème} classe C2	3 (selon taux applicable en 2020 de 30%, taux également demandé pour 2021)	Au 31/12/2021 : Etre adjoint d'administration de l'aviation civile, avoir atteint le 5 ^{ème} échelon de leur grade et compter au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade